

Créteil PIC

Plénière du 30 janvier 2015

Volet Reclassement – Volet financier

Si la CFDT ne peut que se satisfaire de la création d'une plate-forme de préparation et de concentration du courrier à Créteil Marais, les possibilités de reclassement restent insuffisantes. La CFDT maintient son exigence de surnombres validés afin de reclasser sur la zone de Créteil, tous les agents qui le souhaitent, soit par choix, pour suivre leur activité, ou pour des raisons géographiques ou médicales.

Toutes les demandes de stages découvertes doivent être validées avant les recueils de vœux.

Postes à Créteil PPDC : 6 postes au cedex 9 et 5 au chantier Reflex. Le reclassement de nombreux agents de la PIC dépend des places offertes sur Créteil. Le chantier Reflex doit permettre de reclasser tous les collègues qui pour une raison ou une autre souhaitent rester sur Créteil.

Tous les agents du Cedex 9 qui le souhaitent doivent pouvoir suivre leur activité.

Postes à Créteil Marais : 10 postes pour l'activité TTF, dispersion... sur des horaires entre 5h et 13heures. 40 postes sur l'après-midi pour l'activité collecte, affranchigo, TTF....

13 postes au S3C dont 7 postes à la cellule TO entre 12h et 20h. La aussi, la CFDT exige la validation de surnombre.

La CFDT attend au plus vite des précisions quant aux régimes de travail proposés pour ces différents postes ainsi que leurs activités correspondantes. La CFDT revendique pour les activités Reflex, le maintien des agents qui le souhaitent sur leurs horaires actuels.

La satisfaction du vœu n°1 devra être l'objectif principal pour la DSCC.

Autres Postes : 3 postes à Fontenay PPDC sur de l'affranchigo et de la collecte, 3 postes à Rungis PPDC sur TTF et activité concentration.

A ce jour, toujours aucune réelle possibilité sur le HUB de Bonneuil.

La Poste s'engage à permettre à chaque agent de la PIC de modifier ses vœux de reclassement sur toute la période de recueillement (environ 4 semaines après le démarrage) s'ils le souhaitent. Les agents pourront aussi refuser un poste préalablement accepté si une opportunité plus favorable s'offrait à eux.

Une prochaine rencontre est prévue le 06 février 2015 avec la Directrice de la PIC. La CFDT réaffirme que le reclassement du personnel passe forcément par des surnombres validés par la Direction du 94. La Poste doit passer d'une gestion comptable à une gestion humaine des agents de Créteil PIC. La Direction doit tout mettre en œuvre pour proposer au personnel de la PIC y compris aux agents des services supports et aux encadrants une offre de poste correspondante au choix n°1.

Volet financier : Pour l'ensemble du personnel de la Pic de Créteil

Mobilité fonctionnelle	Revendications CFDT	Propositions 10 octobre 2014 V0	Propositions 09 janvier 2015 V1	Propositions 30 janvier 2015 V2
Mobilité PIC Wissous	5000 euros	1000 euros	2000 euros	3000 euros
Mobilité autres PIC	5000 euros	1500 à 1600 euros	3200 € pour Lognes, 3000 pour PIC IDF	3100 euros 3400 pour Lognes
Mobilité en PDC ou PPDC sauf facteurs	3000 euros	Fourchettes entre 150 à 1500 €	500 euros	Même activité 600 euros
Mobilité facteurs	6000 euros	3000 euros	5000 euros	5000 + 1000
Mobilité collecteurs	3000 euros	Fourchettes entre 150 à 1500 €	500 euros pour Créteil PPDC	600 euros pour Créteil Marais
Mobilité autres métiers Ex : Colis, Enseigne	3000 euros	0	3000€ pour poste en contact avec le public	Même chose que V1
DRL et autres métiers du courrier	3000 euros	0	1500€ pour toutes les autres mobilités	1500 euros
Mobilité autres F. Publiques	3000 euros	0	0	300€ pour agents sans prime (retraite ou autre)
Prime si départ Anticipé	2000 euros	500 à 1500 euros	1000€ pour Lognes	1000 pour Lognes 500 pour les autres Sauf Wissous

Revendiquée par la CFDT depuis le début, la prime pour modification de régime de travail est enfin acquise : 1000 euros pour le changement de régime de travail (sauf nuit dispositif spécifique) et 500 euros pour vacances supplémentaires ou nombre de samedis travaillés plus importants.

Pour la CFDT, les montants restent encore insuffisants pour Wissous et Créteil. L'indemnité de changement de régime de travail ou de vacation ainsi que les 300 euros pour les agents retraitables entre autre, restent encore éloignées de nos revendications.

Mobilité géographique (En km ou en temps, mode de calcul le plus favorable à l'agent)	Revendications CFDT	Propositions du 10 /10/ 2014	Propositions du 09/01/2015	Propositions Du 30/01/2015
0 km	500 euros	0	0	0
5 à 10 km ou 10 à 15 mn	1000 euros	400 euros	500 euros	600 euros
11 à 15 km ou 16 à 30 mn	1500 euros	600 euros	1500 euros	1500 euros
16 à 30 km ou 31 à 45 mn	3000 euros	900 euros	3000 euros	3000 euros
Au-delà de 30 km ou 45 mn	5000 euros	2000 euros	5000 euros	5000 euros
Changement de domicile	6000 € et 1200 € par enfants	5000 euros	5000 euros+1000€ par enfants	Même chose

Certes, quelques progrès financiers sont à souligner mais La poste devra améliorer encore son dispositif financier si elle souhaite un engagement de la CFDT. La CFDT ne validera pas un accord au rabais. Nous mettrons tout en œuvre pour obtenir des contreparties au moins équivalente aux autres fermetures de PIC.